

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2017 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Sept, le **14 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
18 avril 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

2ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : Subvention à l'Office de la
Jeunesse pour l'opération « Jouons
Tout l'été ».

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane

N° 35/2017

Absent :

M. DEMENGE Abel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Madame Marie VINCENT, Adjointe au Maire, fait connaître au Conseil
Municipal la nécessité d'allouer une subvention spécifique de 3 200 € à l'Office de la Jeunesse qui
organise l'opération « Jouons tout l'été » du 10 juillet au 18 août 2017 dans les locaux du Cosec.
L'objectif de cette action ; renouvelée depuis 2011, est d'offrir chaque après-midi des activités gratuites et
ludiques aux jeunes raonnais de tous âges, à leurs familles et ainsi renforcer le lien social et contribuer aux
échanges intergénérationnels.

Le Conseil Municipal en délibère et décide, par 27 voix pour et 1
abstention, celle de Monsieur Stéphane CHMIDLIN, de cette subvention spécifique d'un montant de 3 200
€ à mandater sur l'article 6574, fonction 422 du budget communal 2017.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,